



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 13 juin 2022

Convocations envoyées le mercredi 8 juin 2022.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe PARPAILLON est désigné Secrétaire de Séance.



Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 2 mai 2022.



**N° 2022-37 : Préparation des Jurés d'Assises pour l'année 2023**

La commune de Tallud-Sainte-Gemme est désignée.

Les personnes tirées au sort sur la liste électorale de cette commune sont :

- LAINE née FLEURISSON Claudette  
Domiciliée 3 cité des Pervenches – 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- LE BARS Jakez  
Domicilié 8 cité des Pervenches – 85390 TALLUD SAINTE GEMME
- LIBERT Clément  
Domicilié 3 rue Réaumur – 85390 TALLUD SAINTE GEMME

### N° 2022-38 : Conseil Municipal – Modalités de publicité des actes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ADOPTE la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, soit la publicité des actes règlementaires et décisions, ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, par publication papier dans le hall d'entrée de la mairie.

### N° 2022-39 : SCOM – Rapport annuel 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2021 du SCOM.

### N° 2022-40 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Convention constitutive de groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour des travaux d'aménagements des rues Ferchault (RD n°13), de la Tour et du Stade

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ VALIDE la constitution d'un nouveau groupement de commandes entre la commune de Réaumur et la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges pour l'opération d'aménagement telle que présentée.

☞ APPROUVE les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

### N° 2022-41 : Indemnités de gardiennage de l'église 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de verser une indemnité pour l'année 2022 de 200 €.

☞ CHARGE Madame le Maire d'inscrire cette dépense au budget principal Commune 2022.

### N° 2022-42 : Bulletins annuels – Coûts des encarts publicitaires pour les années 2023, 2024 et 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de faire appel aux entreprises, artisans et commerçants pour l'insertion de leurs encarts publicitaires dans le bulletin annuel de la commune.

☞ FIXE le coût des « encarts publicitaires » à :

- 1/16 <sup>ème</sup> de page	125,00 € HT	soit 150,00 € TTC
- 1/8 <sup>ème</sup> de page	166,67 € HT	soit 200,00 € TTC
- 1/4 de page	250,00 € HT	soit 300,00 € TTC
- 1/2 page	500,00 € HT	soit 600,00 € TTC

N° 2022-43 : Matériel technique – Convention d'utilisation du matériel de désherbage entre la commune de Montournais et Réaumur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE la mise en vente de ces biens par la commune de Réaumur, et le paiement des frais s'y afférent.

☞ ACCEPTE de recevoir la somme de 1 065,88 € de la commune de Montournais correspondant à la moitié des prix de ventes et des frais occasionnés pour la vente de ces biens.

N° 2022-44 : Budget commune 2022 – Décision modificative n°2

Maitrise d'œuvre mairie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641-78 : Aménagement centre bourg	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
D-2131-69 : Mairie	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>40 000,00 €</b>		<b>40 000,00 €</b>

N° 2022-45 : Budget commune 2022 – Décision modificative n°3

Projet city-parc

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1641-78 : Aménagement centre bourg	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
D-2181-86 : Skate Park	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>70 000,00 €</b>		<b>70 000,00 €</b>

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h30.



Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 14 juin 2022,  
par Madame le Maire,  
Céline REVEAU

